



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:
LEMLAU SA, Nyon
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:
CHF 1'000'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: l'AG extraordinaire des actionnaires
5. Date de la décision: 01.10.2013
6. Echéance de préavis des créances: **11.12.2013**
7. Adresse pour la déclaration des créances:
PHC Notaires
A l'att. de Me Antoine Perrin, Place Benjamin-Constant 2,
CP 7140, 1002 Lausanne
8. Indication: Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. Remarques: La réduction sera effectuée par réduction de la valeur nominale des 10'000 actions nominatives composant l'entier du capital-actions de CHF 100.00 à CHF 10.00. Conformément à l'article 732 alinéa 2 CO, un rapport de révision confirme que les droits des créanciers sont entièrement couverts après la réduction du capital-actions.

PHC Notaires
1002 Lausanne

01119839



Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 10.10.2013, No 196, Jahrgang - année - anno: 131

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (société anonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)